



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle général de perception de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, pour l'exercice financier 2023, est déposé au bureau du greffier-trésorier à l'Hôtel de ville, 129, rue Yamaska, à Saint-Denis-sur-Richelieu. Toute personne intéressée à en prendre connaissance peut le faire en s'adressant au bureau du soussigné durant les heures régulières de bureau et qu'il est procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, soit vers le 20 février 2023.

Que toute personne, ne l'ayant pas reçu dans un délai raisonnable, devra s'en procurer un exemplaire à l'Hôtel de ville.

Que toute personne, dont le nom y apparaît comme sujette au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, est tenu de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 14 février 2023.

Yves Tanguay  
Directeur général et  
greffier-trésorier